

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 25 mars 2013**  
~~~~~

**CRÉATION D'UN PARCOURS DE WAKEBOARD
SUR LE PLAN D'EAU DE LA MEUSE - COMMUNE DE GIGNAC
DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 25 mars 2013 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, M. Christian LASSALVY, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Madame Monique GIBERT, Monsieur Christian DOUCE, M. David CABLAT, M. Jean-Claude MARC, Madame Danielle MORALES, Mme Florence QUINONERO, M. Jean Pierre VANLUGGENE -Mme Nicole MORERE suppléant de M. Jérôme CASSEVILLE, M. Olivier LECOMTE suppléant de Mme Sylvie CONTRERAS, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND

Excusés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, Mme Catherine JOSIEN

Absents :

Mme Marie-Claude BEDES, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Franck DELPLACE, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Frédéric GREZES, M. Pascal DELIEUZE, M. Sébastien LAINE

Quorum : 25	Présents : 38	Votants : 38	Pour 38 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-I

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Saisi par la commune de Gignac qui a sollicité la Communauté de communes Vallée de l'Hérault pour prendre part au projet de création d'un parcours permanent de wakeboard sur le plan d'eau de la Meuse,

Vu que le budget prévisionnel de la création du parcours de wakeboard s'élève à 61460 euros (cf. plan de financement en annexe),

Vu que la commune de Gignac a sollicité la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, pour une participation financière à hauteur de 20%, soit une somme de 12292 euros,

Vu que cette question a été évoquée en bureau communautaire à l'occasion des séances du 17 septembre 2012 et du 4 février 2013, et que la demande de financement a reçu un avis favorable à condition de respecter la réglementation en matière d'aménagement en berges, ainsi que les préconisations d'usages pour toute intervention en site Natura 2000,

Considérant que ce projet s'inscrit dans la continuité de l'organisation du FISE (festival international de sports extrêmes), par la société Huricane, événement accueilli par la ville de Gignac depuis 2010,

Considérant que le projet vise une implantation sur le plan d'eau de la Meuse, en amont du parcours de slalom installé par le club de canoë kayak de Gignac,

Considérant que l'infrastructure serait installée au printemps 2013, et fonctionnerait pendant toute la saison estivale, du 15 mai au 15 septembre,

Considérant qu'elle serait également utilisée en tant que support des compétitions du FISE le premier weekend de septembre,

Considérant que l'exploitation sera déléguée à un exploitant privé, en l'occurrence la société Huricane, qui se chargerait de l'animation, de la promotion et de l'entretien dans le cadre d'une délégation de service public,

Considérant qu'en parallèle, les porteurs de projet souhaitent créer un club local pour favoriser le développement de ce sport, et la formation de jeunes pratiquants,

Considérant qu'une étude de positionnement stratégique et de programmation globale sera lancée sur le pôle de la Meuse, coordonnée par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'octroyer une subvention à la commune de Gignac d'un montant de 12292 euros, dans le cadre du projet d'aménagement d'un parcours de wakeboard.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 794 le 28/03/2013

Publication le 28/03/2013

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20130325-lmc144382-DE-I-I

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



Louis VILLARET

Implantation d'un WAKEBOARD sur la commune de GIGNAC : plan de financement

DEPENSES d'INVESTISSEMENT		RECETTES	
	en HT		
Mise aux normes du site d'implantation et espaces verts	2 000,00 €	Conseil Régional : 30 % de subvention	18 438,00 €
Raccordement électrique	2 000,00 €	Conseil Général : 30 % de subvention	18 438,00 €
Implantation d'un escalier d'accès	3 000,00 €	Communauté de communes : 20 % de subvention	12 292,00 €
Implantation des modules : système de traction SESITEC 2.0, FLAT BAR WALL Entry 16 M, SPINE KICKER, quai de départ en polyéthylène	49 460,00 €	Commune de Gignac : 20 % de subvention	12 292,00 €
Etude environnementale et de faisabilité	5 000,00 €		
Total général	61 460,00 €	Total général	61 460,00 €

A Gignac, le 10 octobre 2012
Jean-Marcel JOVER, Maire

